

Impôt sur le revenu : ce qu'il en reste après vingt ans de réformes

[31/05/10 - 01H00]

Le bilan d'un impôt réformé à de nombreuses reprises depuis 1990 ? Son poids relatif ne cesse de décliner (6,5 %), et il n'est plus acquitté que par 55 % des ménages.

Les adeptes du papier n'ont plus que jusqu'à ce soir, minuit, pour glisser leur déclaration de revenus 2009 dans une boîte aux lettres. Les internautes disposent d'un délai supplémentaire, selon leur zone d'habitation (lire ci-contre). Si cet exercice s'impose à tous les contribuables, seule la moitié sera finalement amenée à payer l'impôt sur le revenu (IR), apportant ainsi 55 milliards d'euros aux caisses de l'Etat. C'est que les réformes ont été nombreuses, depuis 1990, pour réduire son poids relatif. A cette époque, les contribuables étaient répartis en 13 tranches, allant de 0 % à 57 %. Elles ont été ramenées à 7 tranches en 1994, puis à 5 en 2006, allant de 0 % et 40 %. Cette diminution spectaculaire des taux s'explique en partie par la suppression de l'abattement de 20 % dont bénéficiaient la plupart des revenus. La gauche, avec Laurent Fabius à Bercy au début des années 2000, a pris également sa part à cet allègement général.

Le nouveau barème a de fait profité à la très grande majorité des contribuables puisque les ménages qui étaient imposés aux taux de 19 % ou de 28 %, le sont désormais au taux de 14 %. Dans le même temps, les niches fiscales se sont multipliées pour permettre aux contribuables d'échapper à l'impôt. Dans un contexte de réduction des déficits, qui implique un effort sur les dépenses, mais aussi sur les recettes, voilà donc un prélèvement qui rapporte de moins en moins, étant de plus en plus mité et concentré. Bilan de vingt ans de réformes.

- **Un impôt concentré.** Parmi les 36 millions de foyers fiscaux, 45 % ne sont pas imposables au titre de l'impôt sur le revenu. Le barème progressif et la prime pour l'emploi permettent d'exonérer tous les ménages modestes. Si l'on y ajoute ceux qui échappent à l'impôt par le jeu des niches fiscales, la part des non-imposés est encore plus importante. Le quotient familial et la réduction d'impôt pour l'emploi de salarié à domicile profitent ainsi massivement aux ménages plus aisés. L'IR n'en reste pas moins très concentré sur les hauts revenus : les 10 % des foyers les plus aisés contribuent à 80 % de son produit, alors qu'ils ne représentent que 36 % des revenus déclarés. La concentration de l'impôt est aussi géographique, reflétant la répartition des richesses en France. Ainsi, 64 % des foyers sont imposables en Ile-de-France, et 70 % dans les Hauts-de-Seine. Ils ne sont que 47 % dans le Nord-Pas-de-Calais et en Corse et même 28 % dans les départements d'outre-mer.

- **Un impôt déclinant.** Seul prélèvement progressif en France, l'IR constitue une part de plus en plus faible des charges prélevées par l'Etat. Il représente 6,5 % des prélèvements obligatoires, soit moins qu'en 1990 (9 %) et moins que dans la plupart des autres Etats membres de l'Union européenne (20 %). Son produit est également inférieur à celui de la CSG (62,8 milliards d'euros en 2009), qui n'est pas progressive, et trois fois plus faible que celui de la TVA (170 milliards

d'euros).

- **Un impôt de plus en plus « mité »**. De la prime pour l'emploi au soutien à la rénovation, il existe près de 200 moyens de réduire son IR. Ces niches représentent un manque à gagner de 38 milliards d'euros pour l'Etat, soit 69 % du montant de l'impôt collecté. Dans un récent rapport, le Conseil des prélèvements obligatoires, rattaché à la Cour des comptes, notait que la multiplication de telles dispositions rompait le principe d'égalité devant l'impôt, inscrit dans la déclaration des droits de l'homme. C'est au niveau des très hauts revenus que les niches fiscales produisent les effets les plus massifs. « *En moyenne, plus un très gros contribuable a des revenus élevés, moins il paie d'impôt en proportion* », notait ainsi le rapporteur du Budget, Gilles Carrez (UMP) dans un récent rapport sur les niches fiscales, ajoutant que l'impôt, censé être progressif, devenait au contraire « régressif ». Ainsi, un dixième des 1.000 contribuables les plus riches ont réduit leur impôt sur le revenu de près de 93 % en recourant aux niches fiscales, soit un gain de plus de 1 million d'euros pour chacun, en moyenne. Certains parviennent même à obtenir une restitution du Trésor public, constituant un impôt négatif. Les 100 contribuables les plus riches se sont ainsi vus restituer 230 euros, en moyenne, au titre de l'impôt sur le revenu, alors que leur revenu déclaré était supérieur à 11,9 millions d'euros !

LUCIE ROBEQUAIN

Déclaration par Internet : Audran Le Baron, de la Direction générale des finances publiques, répond à vos questions à 11 heures sur lesechos.fr/chat



L'impôt sur le revenu

Nombre de contribuables
Imposables



Non imposables

Répartition des ménages par tranche de barème

Par tranche de foyers fiscaux

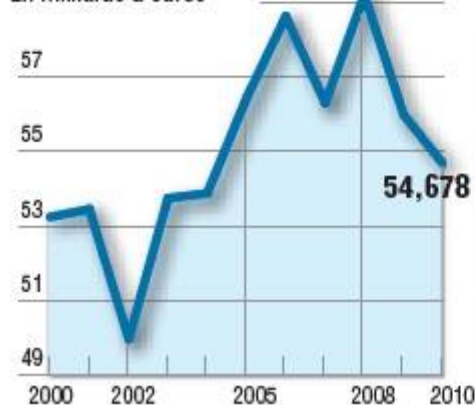
	Taux d'imposition*	Nombre de foyers	Répartition en %
Inférieur à 5.687 €	0 %	9.440.187	26,20 %
Sup. à 5.687 € et inf. ou égal 11.344 €	5,5 %	10.294.283	28,56 %
Sup. à 11.344 € et inf. ou égal 25.195 €	14 %	13.024.289	36,14 %
Sup. à 25.195 € et inf. ou égal 67.546 €	30 %	2.935.661	8,15 %
Supérieur à 67.546 €	40 %	341.707	0,95 %
TOTAL		36.036.127	100 %

Source : fichiers impôt sur les revenus 2007 au 31/12/2008

*taux d'imposition marginal

Recettes

En milliards d'euros



idé / Sources : DGFIP, Assemblée nationale / Photo : RÉA

Répartition

Par tranche de foyers fiscaux

	Revenus 2007
Les 10 % des foyers acquittant le moins d'impôt	-7,6 %*
Les 10 % suivants	-2,1 %*
Les 30 % suivants	-0,2 %*
Les 10 % suivants	0,7 %
Les 10 % suivants	4,1 %
Les 10 % suivants	8,6 %
Les 10 % suivants	15,6 %
Les 10 % des foyers acquittant le plus d'impôt	80,9 %
ENSEMBLE DES FOYERS FISCAUX	100 %

*Chiffres négatifs : ces contribuables reçoivent un crédit d'impôt (PPE, etc.)

Lire également l'éditorial de Jean-François Péresse page 14

[Réagir à cet article](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2010